

RAPPORT DE L'ATELIER PREPARATOIRE DE LA PRODUCTION D'UN FEUILLETON RADIOPHONIQUE

I. Introduction

Il s'est tenu à Kinshasa en date du 30 Août 2014, un atelier préparatoire de la production d'un feuilleton radiophonique. Cette activité a été organisée par l'Observatoire de la Dépense Publique à l'Intention des acteurs culturels et de ses stagiaires. Son objectif est de permettre aux participants de maîtriser les aspects essentiels des finances publiques. C'est Mr KIKUNI NDEYALE Zénon, expert en Finances Publiques, qui assuré la formation et la modération a été assuré par Jacques KATCHELEWA, Responsable des Programmes de l'ODEP.

II. Ouverture

A l'ouverture, Mr Rycky MAPAMA Directeur Exécutif de l'Odep a indiqué aux participants le bienfondé de la production d'un feuilleton radiophonique dans le secteur des finances publiques. Selon lui, le gouvernement congolais a entrepris depuis 2011 plusieurs réformes dans le secteur des Finances Publiques, qui ne sont pas connues de la population. Ce feuilleton radiophonique fera la



Les artistes, membres de l'ODEP et le formateur lors de l'atelier

vulgarisation des aspects essentiels des finances publiques et permettre à la population d'avoir un regard critique dans le secteur.

Mr Rycky MAPAMA a en plus présenté de manière synthétique la sphère des finances publiques, notamment le processus d'élaboration du budget et quelques

institutions supérieures de contrôle.

III. Déroulement

L'intervention de Mr Zénon KIKUNI a tourné autour de deux points essentiels : généralités sur le budget de l'Etat et les instruments d'élaboration du budget.

1°) Le point relatif à l'explication du budget

En expliquant le premier point, l'orateur a indiqué que le Budget de l'Etat est constitué par l'ensemble des ressources et des dépenses autorisées de l'Etat. Comme le Budget familial, il met en action des choix, établit des priorités... Il l'a défini comme étant l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles de l'Etat. Il est l'expression chiffrée du programme d'action du Gouvernement.

Ensuite, il est passé en revue toutes les fonctions économiques du budget, sa structure et ses principes.

Mr Zénon Kikuni a indiqué qu'un budget joue plusieurs fonctions, notamment économiques et sociales, marchandes et non marchandes, régaliennes et tutélaires.

Ses interventions ont été également focalisées autour de la structure du budget, qui comprend les recettes et les dépenses. Par rapport aux recettes, la Loi des finances comporte les recettes propres (ou courantes) et les ressources extérieures. Les recettes propres sont constituées des recettes fiscales et non fiscales et les ressources extérieures se composent des dons et emprunts. Ici, on retrouve les recettes fiscales et non fiscales.



Les artistes et stagiaires de l'ODEP à l'atelier

Et, les dépenses sont les charges budgétaires de l'Etat. Elles peuvent être classées selon leur nature économique, selon leur fonction ou selon l'administration, ou par rubrique budgétaire. A ce titre, on distingue trois sortes de dépenses de l'Etat : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses d'investissement public.

En général, l'élaboration, l'adoption et l'exécution du Budget de l'Etat sont régies par 5 règles précises : principe de l'annualité budgétaire, de l'unité budgétaire, principe de la spécialité budgétaire, principe de l'universalité budgétaire et le principe de l'équilibre budgétaire.

2°) Le point relatif aux instruments d'élaboration du budget

De manière générale, l'élaboration du Budget se fait suivant une certaine procédure en conformité avec les documents ci-après : la loi financière, le Règlement Général sur la Comptabilité Publique et la nomenclature budgétaire.

La Loi financière actuellement en vigueur est celle n°83-003 du 23 février 1983, telle que modifiée et complétée par l'ordonnance Loi n°87-004 du 10 janvier 1987.

Cependant, compte tenu des changements politiques et sociaux enregistrés entre 1987 à ce jour, un projet de révision de cette Loi est en élaboration en vue de l'adapter au contexte politique et social actuel.

Le Règlement Général sur la Comptabilité Publique date de l'époque coloniale devra également être actualisé dans le bref délai en vue de répondre aux exigences de gestion actuelles.

La nomenclature budgétaire est une classification méthodique et systématique des recettes ou des dépenses et des structures de l'Etat. La nomenclature des recettes utilisée jusque sous peu, date de 1991, puis révisée en 1997. Cette nomenclature vient d'être actualisée en 2007, a-t-il précisé.

IV. Les débats

Au cours des échanges, les participants ont cherché à connaître la politique du gouvernement dans l'élaboration du budget, d'où tire-t-il les recettes, etc.

Mr Zénon KIKUNI, expert en finances publiques a indiqué que les critères pour l'élaboration du budget en République démocratique du Congo sont fixés dans la loi n°11/011 du 13 Juillet 2011, relative aux finances publiques.



Les artistes, membres de l'ODEP et le formateur après l'atelier

Après l'exposé de l'expert, les membres de la direction exécutive de l'Odep ont débattu avec les artistes sur la production du feuilleton radiophonique. Au terme des discussions, ils se sont convenus de produire un feuilleton radiophonique dénommé « mama malewa », avec 5 personnages par épisode. Chaque épisode aura au maximum 5 à 10 minutes. Un réalisateur a été désigné parmi les acteurs culturels et chargé de rédiger le texte du scénario, puis le soumettre à l'Odep après deux semaines pour appréciation. Le thème choisit doit être en rapport avec les finances publiques. Ensuite, viendra l'étape de l'enregistrement, de montage, de correction et de diffusion.

Fait à Kinshasa, le 02 septembre 2014